

SEANCE DU 19 juin 2023

- D2023-16** Examen et vote du compte de gestion 2022
- D2023-17** Examen et vote du compte administratif 2022
- D2023-18** Affectation des résultats de l'exercice 2022
- D2023-19** Décision modificative n°1 – budget 2023
- D2023-20** Modification de l'organigramme du CDG26
- D2023-21** Création de poste
- D2023-22** Mise à jour du tableau des effectifs
- D2023-23** Création de la mission mutualisée de référent déontologue des élus
- D2023-24** Passation d'un marché de fourniture de titres restaurants dématérialisés pour les agents territoriaux de la Drôme.
- D2023-25** Vacances des intervenants formation pour le CDG26
- D2023-26** Création de la mission Rapport Social Unique (RSU) externalisé pour les adhérents au service paie à façon

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Examen et vote du compte de gestion 2022

Le conseil d'administration, réunit sous la présidence d'Eliane GUILLON,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le payeur départemental accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la gestion normale,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qu'il concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECLARE le compte de gestion de l'année 2022 dressé par le payeur départemental, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- APPROUVE le compte de gestion 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

**CDG FPT DROME
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M Serge RUSSO
M Didier GUERIN

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 31/08/2022
DU 01/09/2022 AU 17/03/2023

026027 SGC NORD DROME

Nomenclature M8.32 centre gestion fonction publique
territoriale
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	17
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 18</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	20
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 21</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 22</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 24</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 28</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 54</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	69,04	Dotations	
Terrains	3,85	Fonds Globalisés	1 001,63
Constructions	4 845,22	Réserves	2 702,58
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	16,88	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	6,75	Report à nouveau	1 176,21
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	469,40
Autres immobilisations corporelles	152,58	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	5 025,28	Subventions non transférables	270,83
Immobilisations financières	2,50	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 096,82	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	5 620,63
Créances	373,87	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	902,24
Disponibilités	1 133,36	Fournisseurs ⁽²⁾	6,78
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	8,84
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 507,22	Total dettes à court terme	15,62
Comptes de régularisations	1,88	TOTAL DETTES	917,86
		Comptes de régularisations	67,43
TOTAL ACTIF	6 605,92	TOTAL PASSIF	6 605,92

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	70 376,64	1 339,20	69 037,44	
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	3 851,71		3 851,71	3 851,71
	Constructions en toute propriété	4 932 627,66	87 403,91	4 845 223,75	4 851 025,74
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique	19 518,12	2 640,29	16 877,83	16 932,19
	Divers	306 494,41	153 916,60	152 577,81	123 420,24
	Immobilisations en cours	6 750,12		6 750,12	
	Terrains				
	Constructions				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Oeuvres d'art				
	Divers				
	Participations et créances rattachées	2 500,00		2 500,00	2 500,00
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I	5 342 118,66	245 300,00	5 096 818,66	4 997 729,88	

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Redevables et comptes rattachés	347 300,56		347 300,56	149 837,24
	Créances douteuses et irrécouvrables				
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les budgets annexes				
	Autres créances	26 565,01		26 565,01	34 266,40
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 133 357,18		1 133 357,18	1 044 644,36	
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		1 507 222,75		1 507 222,75	1 228 748,00

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser	1 880,28		1 880,28	51,56
	Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III		1 880,28		1 880,28	51,56
TOTAL GENERAL (I + II + III)		6 851 221,69	245 300,00	6 605 921,69	6 226 529,44

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Réserves	2 702 576,77	2 669 039,66
	Report à nouveau	1 176 206,64	1 349 747,92
	Résultat de l'exercice	469 395,36	-140 004,17
	Subventions rattachées aux actifs amorti		
	Fonds globalisés	1 001 625,32	995 191,13
	Subventions rattachés aux actifs non amo	270 825,54	270 825,54
	Droits de l'affectant		
FONDS PROPRES TOTAL I		5 620 629,63	5 144 800,08

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Autres emprunts	902 239,00	1 029 136,44
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	6 198,85	5 940,52
	Dettes fiscales et sociales	6 797,75	12 180,65
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers les BA		
	Autres dettes	2 047,00	880,50
	Fournisseurs d'immobilisations	577,54	33 315,57
DETTES TOTAL III	917 860,14	1 081 453,68	

BILAN (en Euros)

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance		
	Recettes à classer ou à régulariser	67 431,92	275,68
	Ecarts de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	67 431,92	275,68
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	6 605 921,69	6 226 529,44

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	3 359,57	2 937,61
Autres produits	89,22	38,08
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	3 448,79	2 975,68
Traitements, salaires, charges sociales	2 236,06	2 321,17
Achats et charges externes	427,97	430,71
Participations et interventions	149,72	210,49
Dotations aux amortissements et provisions	32,84	34,61
Autres charges	107,23	103,65
Charges courantes non financières	2 953,81	3 100,63
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	494,98	-124,95
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	13,53	14,98
RESULTAT COURANT FINANCIER	-13,53	-14,98
RESULTAT COURANT	481,45	-139,93
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles	12,05	0,07
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-12,05	-0,07
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	469,40	-140,00

COMPTE DE RESULTAT 2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Cotisations	2 843 791,16	2 372 409,19
Autres produits des activités	515 780,37	565 197,13
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	89 216,94	38 076,23
Dotations de l'État		
Contribution personnel privé emploi		
Autres subventions et participations		
TOTAL I	3 448 788,47	2 975 682,55
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	1 558 904,38	1 635 028,28
Charges sociales	677 156,03	686 142,06
Achats et charges externes	427 965,39	430 713,49
Impôts et taxes	42 350,03	41 301,99
Dotations amortissements des immob	32 842,64	34 607,94
Dotations aux amortissements sur charges		
Dotations aux provisions		

COMPTE DE RESULTAT 2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Contribution au CNFPT		
Autres charges	214 593,35	272 840,45
TOTAL II	2 953 811,82	3 100 634,21
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	494 976,65	-124 951,66
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mobilières, créances de l'actif		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	13 528,19	14 980,51
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	13 528,19	14 980,51
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-13 528,19	-14 980,51
A + B - RESULTAT COURANT	481 448,46	-139 932,17

COMPTE DE RESULTAT 2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prod except sur opérations de gestion		
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Quote-part des subventions d'invest		
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges except sur opérations de gestion	12 053,10	72,00
Valeur comptable des immo cédées		
Autres charges sur opérat en capital		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	12 053,10	72,00
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-12 053,10	-72,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	3 448 788,47	2 975 682,55
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	2 979 393,11	3 115 686,72
RESULTAT DE L'EXERCICE	469 395,36	-140 004,17

Opérations Compte de Tiers

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Opérations Compte de Tiers

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	340 312,39	4 405 728,36	4 746 040,75
Titres de recette émis (b)	72 813,94	3 529 297,70	3 602 111,64
Réductions de titres (c)		3 223,78	3 223,78
Recettes nettes (d = b - c)	72 813,94	3 526 073,92	3 598 887,86
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	340 312,39	4 405 728,36	4 746 040,75
Mandats émis (f)	260 486,06	3 057 385,66	3 317 871,72
Annulations de mandats (g)	1 657,20	707,10	2 364,30
Depenses nettes (h = f - g)	258 828,86	3 056 678,56	3 315 507,42
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		469 395,36	283 380,44
(h - d) Déficit	186 014,92		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-33 537,11		-186 014,92		-219 552,03
Fonctionnement	1 209 743,75	33 537,11	469 395,36		1 645 602,00
TOTAL I	1 176 206,64	33 537,11	283 380,44		1 426 049,97
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 176 206,64	33 537,11	283 380,44		1 426 049,97

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Excédent ou déficit d'investissement reporté au budget		33 537,11	33 537,11				33 537,11
16	Emprunts et dettes assimilées	126 897,44		126 897,44	126 897,44		126 897,44	
20	Immobilisations incorporelles	81 284,00		81 284,00	69 037,44		69 037,44	12 246,56
21	Immobilisations corporelles	90 235,72		90 235,72	57 801,06	1 657,20	56 143,86	34 091,86
23	Immobilisations en cours	8 358,12		8 358,12	6 750,12		6 750,12	1 608,00
TOTAL		306 775,28	33 537,11	340 312,39	260 486,06	1 657,20	258 828,86	81 483,53

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	1 180,77	33 537,11	34 717,88	39 971,30		39 971,30	-5 253,42
16	Emprunts et dettes assimilées	272 751,87		272 751,87				272 751,87
28	Amortissements des immobilisations	32 842,64		32 842,64	32 842,64		32 842,64	
TOTAL		306 775,28	33 537,11	340 312,39	72 813,94		72 813,94	267 498,45

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	450 840,00	24 332,00	475 172,00	432 610,49	707,10	431 903,39	43 268,61
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 374 269,08	15 447,00	2 389 716,08	2 351 757,89		2 351 757,89	37 958,19
65	Autres charges de gestion courante	320 212,66		320 212,66	214 593,35		214 593,35	105 619,31
66	Charges financières	11 578,34	1 949,85	13 528,19	13 528,19		13 528,19	
67	Charges exceptionnelles		1 174 256,79	1 174 256,79	12 053,10		12 053,10	1 162 203,69
68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	32 842,64		32 842,64	32 842,64		32 842,64	
TOTAL		3 189 742,72	1 215 985,64	4 405 728,36	3 057 385,66	707,10	3 056 678,56	1 349 049,80

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Recettes nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
002	Résultat de fonctionnement reporté		1 176 206,64	1 176 206,64				1 176 206,64
013	Atténuations de charges	46 600,00	26 700,00	73 300,00	77 285,45		77 285,45	-3 985,45
70	Produits des activités	3 103 142,72	13 079,00	3 116 221,72	3 362 645,31	3 073,78	3 359 571,53	-243 349,81
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00		40 000,00	89 366,94	150,00	89 216,94	-49 216,94
TOTAL		3 189 742,72	1 215 985,64	4 405 728,36	3 529 297,70	3 223,78	3 526 073,92	879 654,44

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	126 897,44		126 897,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	126 897,44		126 897,44
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	69 037,44		69 037,44
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	69 037,44		69 037,44
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	54 486,66		54 486,66
2184	Mobilier	3 314,40	1 657,20	1 657,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	57 801,06	1 657,20	56 143,86
2313	Constructions	6 750,12		6 750,12
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	6 750,12		6 750,12
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	260 486,06	1 657,20	258 828,86
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	260 486,06	1 657,20	258 828,86
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	260 486,06	1 657,20	258 828,86

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	6 434,19		6 434,19
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 537,11		33 537,11
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	39 971,30		39 971,30
28135	Amortissements installations générales agencements aménagement des constructions	5 801,99		5 801,99
28154	Matériel médical	54,36		54,36
28182	Matériel de transport	11 539,59		11 539,59
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	8 158,07		8 158,07
28184	Mobilier	6 329,71		6 329,71
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	958,92		958,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 28	Amortissements des immobilisations	32 842,64		32 842,64
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	72 813,94		72 813,94
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	72 813,94		72 813,94
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	72 813,94		72 813,94

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6042	Achats de prestations de services - autres que terrains à aménager	6 333,79		6 333,79
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	36 441,62		36 441,62
60622	Carburants	12 332,42		12 332,42
60623	Alimentation	154,89		154,89
60631	Fournitures d'entretien	1 590,55		1 590,55
60632	Fournitures de petit équipement	6 776,04		6 776,04
60636	Vêtements de travail	226,28		226,28
6065	Fournitures de bureau	7 834,52	707,10	7 127,42
6066	Fournitures médicales	428,82		428,82
611	Sous-traitance générale	41 381,06		41 381,06
6132	Locations immobilières	15 709,22		15 709,22
6135	Locations mobilières	28 982,33		28 982,33
61521	Batiments Publics	42 431,54		42 431,54
61551	Matériel roulant	8 057,43		8 057,43
6156	Maintenance	66 951,44		66 951,44
6161	Multirisques	11 145,41		11 145,41
6182	Documentation générale et technique	8 647,02		8 647,02
6184	Versements à des organismes de formation	17 043,00		17 043,00
6188	Autres frais divers	3 601,56		3 601,56
62264	Honoraires médicaux	180,00		180,00
62268	Autres honoraires	5 856,00		5 856,00
6231	Annonces et insertions	100,00		100,00
6237	Publications	1 584,00		1 584,00
62511	Personnel du centre	35 029,97		35 029,97

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
62518	Autres frais de voyages et déplacements (membres de jury de concours et autres)	4 125,34		4 125,34
6257	Réceptions	1 378,20		1 378,20
6261	Frais d'affranchissement	5 529,15		5 529,15
6262	Frais de télécommunications	32 088,44		32 088,44
627	Services bancaires et assimilés	173,83		173,83
6281	Concours divers -cotisations	23 121,12		23 121,12
6288	Autres services extérieurs	3 437,50		3 437,50
63512	Taxes foncières	3 938,00		3 938,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	432 610,49	707,10	431 903,39
6331	Versement de transport	18 174,49		18 174,49
6332	Cotisations versées au FNAL	6 990,17		6 990,17
6336	Cotisations au Centre National et aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale	13 247,37		13 247,37
6411	Personnel titulaire	877 442,67		877 442,67
6413	Personnel non titulaire	752 147,16		752 147,16
6415	Indemnité inflation	3 300,00		3 300,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	315 895,84		315 895,84
6453	Cotisations aux caisses de retraites	254 339,77		254 339,77
6454	Cotisations aux ASSEDIC	30 181,40		30 181,40
6455	Cotisations pour assurance du personnel	28 431,01		28 431,01
6456	Versement au Fonds National Compensation (FNC) du Supplément Familial (SF)	2 794,00		2 794,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	38 141,14		38 141,14
6475	Médecine du travail pharmacie	2 315,00		2 315,00
6478	Autres charges sociales diverses	8 357,87		8 357,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	2 351 757,89		2 351 757,89

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6518	Autres	1 541,24		1 541,24
6531	Indemnités	58 412,22		58 412,22
65321	Membres du Conseil d'Administration	190,61		190,61
65322	Membres des organismes paritaires	1 534,45		1 534,45
65323	Membres des commissions de réforme	365,27		365,27
6533	Cotisations de retraite	2 833,20		2 833,20
6561	Remboursement d'activités syndicales	143 255,14		143 255,14
657	Subventions de fonctionnement versées	6 460,00		6 460,00
658	Charges diverses de gestion courante	1,22		1,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	214 593,35		214 593,35
6611	Intérêts des emprunts et dettes	13 528,19		13 528,19
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	13 528,19		13 528,19
673	Titres annulés exercices antérieurs	12 053,10		12 053,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	12 053,10		12 053,10
6811	Dotations aux Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	32 842,64		32 842,64
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	Dotations aux Amortissements et aux provisions	32 842,64		32 842,64
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 057 385,66	707,10	3 056 678,56
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 057 385,66	707,10	3 056 678,56

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
64198	Autres	23 985,23		23 985,23
6439	Remboursements sur rémunération du personnel privé d'emploi	50 000,22		50 000,22
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 300,00		3 300,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	77 285,45		77 285,45
7061	Cotisations obligatoires	1 205 856,71		1 205 856,71
7062	Cotisations additionnelles	415 165,47		415 165,47
70631	Produits des adhésions au titre des assurances	92 691,43		92 691,43
70633	Remboursements des conventions - concours	10 593,96		10 593,96
70638	Conventions et remboursements autres conventions et remboursements	43 849,09		43 849,09
7068	Cotisations des collectivités locales et autres prestations autres cotisations et prestations	1 076 109,50	475,00	1 075 634,50
70842	Autres refacturations de personnels mis à disposition	459 932,44	2 598,78	457 333,66
7087	Remboursement de frais de commissions de réforme	6 505,00		6 505,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	51 941,71		51 941,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des activités	3 362 645,31	3 073,78	3 359 571,53
752	Revenus des immeubles	89 364,69	150,00	89 214,69
75888	Autres	2,25		2,25
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	89 366,94	150,00	89 216,94
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 529 297,70	3 223,78	3 526 073,92
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 529 297,70	3 223,78	3 526 073,92

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10221	DGE		65 864,41						65 864,41		65 864,41
10222	FCTVA		929 326,72				6 434,19		935 760,91		935 760,91
1022	Sous Total compte 1022		995 191,13				6 434,19		1 001 625,32		1 001 625,32
102	Sous Total compte 102		995 191,13				6 434,19		1 001 625,32		1 001 625,32
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		2 669 039,66				33 537,11		2 702 576,77		2 702 576,77
106	Sous Total compte 106		2 669 039,66				33 537,11		2 702 576,77		2 702 576,77
10	Sous Total compte 10		3 664 230,79				39 971,30		3 704 202,09		3 704 202,09
110	Report à nouveau solde créditeur		1 349 747,92	173 541,28				173 541,28	1 349 747,92		1 176 206,64
11	Sous Total compte 11		1 349 747,92	173 541,28				173 541,28	1 349 747,92		1 176 206,64
12	Résultat exercice excéd déficit	140 004,17			140 004,17			140 004,17	140 004,17		0,00
12	Sous Total compte 12	140 004,17			140 004,17			140 004,17	140 004,17		0,00
1322	Collectivités et établissts publics loca		270 825,54						270 825,54		270 825,54
132	Sous Total compte 132		270 825,54						270 825,54		270 825,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13	Sous Total compte 13		270 825,54						270 825,54		270 825,54
1641	Emprunts en euros		1 029 136,44			126 897,44		126 897,44	1 029 136,44		902 239,00
164	Sous Total compte 164		1 029 136,44			126 897,44		126 897,44	1 029 136,44		902 239,00
16	Sous Total compte 16		1 029 136,44			126 897,44		126 897,44	1 029 136,44		902 239,00
	Total classe 1	140 004,17	6 313 940,69	173 541,28	140 004,17	126 897,44	39 971,30	440 442,89	6 493 916,16		6 053 473,27
2051	Concessions et droits similaires, brevet	1 339,20				69 037,44		70 376,64		70 376,64	
205	Sous Total compte 205	1 339,20				69 037,44		70 376,64		70 376,64	
20	Sous Total compte 20	1 339,20				69 037,44		70 376,64		70 376,64	
2112	Terrains aménagés	3 851,71						3 851,71		3 851,71	
211	Sous Total compte 211	3 851,71						3 851,71		3 851,71	
2131	Batiments publics	4 692 325,51						4 692 325,51		4 692 325,51	
2135	Instal gales agenct amégts const	240 302,15						240 302,15		240 302,15	
213	Sous Total compte 213	4 932 627,66						4 932 627,66		4 932 627,66	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2154	Mat médical	19 518,12						19 518,12		19 518,12	
215	Sous Total compte 215	19 518,12						19 518,12		19 518,12	
216	Collections et oeuvres d'art	3 000,00						3 000,00		3 000,00	
2182	Mat de transport	69 237,40						69 237,40		69 237,40	
2183	Mat bureau mat informatique	41 885,66				54 486,66		96 372,32		96 372,32	
2184	Mobilier	126 638,29				3 314,40	1 657,20	129 952,69	1 657,20	128 295,49	
2188	Autres immobilisations corporelles	9 589,20						9 589,20		9 589,20	
218	Sous Total compte 218	247 350,55				57 801,06	1 657,20	305 151,61	1 657,20	303 494,41	
21	Sous Total compte 21	5 206 348,04				57 801,06	1 657,20	5 264 149,10	1 657,20	5 262 491,90	
2313	Constructions					6 750,12		6 750,12		6 750,12	
231	Sous Total compte 231					6 750,12		6 750,12		6 750,12	
23	Sous Total compte 23					6 750,12		6 750,12		6 750,12	
261	Titres de participation	2 500,00						2 500,00		2 500,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
26	Sous Total compte 26	2 500,00						2 500,00		2 500,00	
28051	Concessions et droits similaires, brevet		1 339,20						1 339,20		1 339,20
2805	Sous Total compte 2805		1 339,20						1 339,20		1 339,20
280	Sous Total compte 280		1 339,20						1 339,20		1 339,20
28135	Amort instal gales agencé amégat constru		81 601,92				5 801,99		87 403,91		87 403,91
2813	Sous Total compte 2813		81 601,92				5 801,99		87 403,91		87 403,91
28154	Mat médical		2 585,93				54,36		2 640,29		2 640,29
2815	Sous Total compte 2815		2 585,93				54,36		2 640,29		2 640,29
28182	Mat de transport		46 158,36				11 539,59		57 697,95		57 697,95
28183	Mat bureau mat informatique		25 062,72				8 158,07		33 220,79		33 220,79
28184	Mobilier		54 750,31				6 329,71		61 080,02		61 080,02
28188	Amort autres immobilisations corporelles		958,92				958,92		1 917,84		1 917,84
2818	Sous Total compte 2818		126 930,31				26 986,29		153 916,60		153 916,60

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281	Sous Total compte 281		211 118,16				32 842,64		243 960,80		243 960,80
28	Sous Total compte 28		212 457,36				32 842,64		245 300,00		245 300,00
	Total classe 2	5 210 187,24	212 457,36			133 588,62	34 499,84	5 343 775,86	246 957,20	5 342 118,66	245 300,00
4011	Fournisseurs		5 940,52	389 852,85	390 111,18			389 852,85	396 051,70		6 198,85
401	Sous Total compte 401		5 940,52	389 852,85	390 111,18			389 852,85	396 051,70		6 198,85
4041	Fournis immob			140 338,74	140 338,74			140 338,74	140 338,74		0,00
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		33 315,57	32 738,03				32 738,03	33 315,57		577,54
40472	Fournis immob - Cessions, Oppositions			6 750,12	6 750,12			6 750,12	6 750,12		0,00
4047	Sous Total compte 4047		33 315,57	39 488,15	6 750,12			39 488,15	40 065,69		577,54
404	Sous Total compte 404		33 315,57	179 826,89	147 088,86			179 826,89	180 404,43		577,54
40	Sous Total compte 40		39 256,09	569 679,74	537 200,04			569 679,74	576 456,13		6 776,39
4111	Redevables - amiable	130 291,04		1 492 446,35	1 326 687,63			1 622 737,39	1 326 687,63	296 049,76	
4116	Redevables - contentieux	19 546,20		68 803,18	37 098,58			88 349,38	37 098,58	51 250,80	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
411	Sous Total compte 411	149 837,24		1 561 249,53	1 363 786,21			1 711 086,77	1 363 786,21	347 300,56	
41	Sous Total compte 41	149 837,24		1 561 249,53	1 363 786,21			1 711 086,77	1 363 786,21	347 300,56	
421	Personnel - rémunérations dues			1 293 446,81	1 293 446,81			1 293 446,81	1 293 446,81		0,00
42	Sous Total compte 42			1 293 446,81	1 293 446,81			1 293 446,81	1 293 446,81		0,00
431	Sécurité sociale			588 250,25	588 250,25			588 250,25	588 250,25		0,00
437	Autres organismes sociaux		12 180,65	509 703,57	504 320,67			509 703,57	516 501,32		6 797,75
43	Sous Total compte 43		12 180,65	1 097 953,82	1 092 570,92			1 097 953,82	1 104 751,57		6 797,75
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			83 605,25	83 605,25			83 605,25	83 605,25		0,00
442	Sous Total compte 442			83 605,25	83 605,25			83 605,25	83 605,25		0,00
4431	Opér particul avec Etat dépenses			6 460,00	6 460,00			6 460,00	6 460,00		0,00
443	Sous Total compte 443			6 460,00	6 460,00			6 460,00	6 460,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			3 938,00	3 938,00			3 938,00	3 938,00		0,00
44	Sous Total compte 44			94 003,25	94 003,25			94 003,25	94 003,25		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédent de verSEment				47,00				47,00		47,00
4671	Autr cptes créditeurs- créditeurs divers		880,50	134 835,07	135 954,57			134 835,07	136 835,07		2 000,00
46721	Débiteurs divers - amiable	26 574,67		540 325,78	552 262,74			566 900,45	552 262,74	14 637,71	
46726	Débiteurs divers - contentieux	7 691,73		4 235,57				11 927,30		11 927,30	
4672	Sous Total compte 4672	34 266,40		544 561,35	552 262,74			578 827,75	552 262,74	26 565,01	
467	Sous Total compte 467	34 266,40	880,50	679 396,42	688 217,31			713 662,82	689 097,81	24 565,01	
46	Sous Total compte 46	34 266,40	880,50	679 396,42	688 264,31			713 662,82	689 144,81	24 518,01	
47138	Raet : autres			670 962,03	670 962,03			670 962,03	670 962,03		0,00
4713	Sous Total compte 4713			670 962,03	670 962,03			670 962,03	670 962,03		0,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		275,68	4 056,68	4 423,93			4 056,68	4 699,61		642,93
47141	Sous Total compte 47141		275,68	4 056,68	4 423,93			4 056,68	4 699,61		642,93
4714	Sous Total compte 4714		275,68	4 056,68	4 423,93			4 056,68	4 699,61		642,93
4715	Cotisations des collectivités locales			1 636 730,68	1 702 562,57			1 636 730,68	1 702 562,57		65 831,89

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47185	Collectivités			3 405,00	3 405,00			3 405,00	3 405,00		0,00
47188	Autres				957,10				957,10		957,10
4718	Sous Total compte 4718			3 405,00	4 362,10			3 405,00	4 362,10		957,10
471	Sous Total compte 471		275,68	2 315 154,39	2 382 310,63			2 315 154,39	2 382 586,31		67 431,92
4721	Dép sans mandatement préalable			145 706,17	144 755,85			145 706,17	144 755,85	950,32	
4728	DACR - autres dépenses à régul	51,56		21 797,14	20 918,74			21 848,70	20 918,74	929,96	
472	Sous Total compte 472	51,56		167 503,31	165 674,59			167 554,87	165 674,59	1 880,28	
4751	Redevables sur rôle			413 610,00	413 610,00			413 610,00	413 610,00		0,00
4757	Produits sur rôle			413 610,00	413 610,00			413 610,00	413 610,00		0,00
475	Sous Total compte 475			827 220,00	827 220,00			827 220,00	827 220,00		0,00
47	Sous Total compte 47	51,56	275,68	3 309 877,70	3 375 205,22			3 309 929,26	3 375 480,90		65 551,64
	Total classe 4	184 155,20	52 592,92	8 605 607,27	8 444 476,76			8 789 762,47	8 497 069,68	375 745,85	83 053,06
51178	Autres valeurs impayées			3 200,00	3 200,00			3 200,00	3 200,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5117	Sous Total compte 5117			3 200,00	3 200,00			3 200,00	3 200,00		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement			3 200,00	3 200,00			3 200,00	3 200,00		0,00
511	Sous Total compte 511			6 400,00	6 400,00			6 400,00	6 400,00		0,00
515	Compte au trésor	1 044 034,36		3 408 392,21	3 319 679,39			4 452 426,57	3 319 679,39	1 132 747,18	
51	Sous Total compte 51	1 044 034,36		3 414 792,21	3 326 079,39			4 458 826,57	3 326 079,39	1 132 747,18	
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	610,00						610,00		610,00	
541	Sous Total compte 541	610,00						610,00		610,00	
54	Sous Total compte 54	610,00						610,00		610,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			32 842,64	32 842,64			32 842,64	32 842,64		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			1 692,14	1 692,14			1 692,14	1 692,14		0,00
588	Autres virements internes			65,00	65,00			65,00	65,00		0,00
58	Sous Total compte 58			34 599,78	34 599,78			34 599,78	34 599,78		0,00
	Total classe 5	1 044 644,36		3 449 391,99	3 360 679,17			4 494 036,35	3 360 679,17	1 133 357,18	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6042	Achts prest serv autre que terr à aménag					6 333,79		6 333,79		6 333,79	
604	Sous Total compte 604					6 333,79		6 333,79		6 333,79	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					36 441,62		36 441,62		36 441,62	
60622	Carburants					12 332,42		12 332,42		12 332,42	
60623	Alimentation					154,89		154,89		154,89	
6062	Sous Total compte 6062					12 487,31		12 487,31		12 487,31	
60631	Fournitures d'entretien					1 590,55		1 590,55		1 590,55	
60632	Fournitures de petit équipement					6 776,04		6 776,04		6 776,04	
60636	Vêtements travail					226,28		226,28		226,28	
6063	Sous Total compte 6063					8 592,87		8 592,87		8 592,87	
6065	Fournitures de bureau					7 834,52	707,10	7 834,52	707,10	7 127,42	
6066	Fournitures médicales					428,82		428,82		428,82	
606	Sous Total compte 606					65 785,14	707,10	65 785,14	707,10	65 078,04	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60	Sous Total compte 60					72 118,93	707,10	72 118,93	707,10	71 411,83	
611	Sous-traitance générale					41 381,06		41 381,06		41 381,06	
6132	Locations immobilières					15 709,22		15 709,22		15 709,22	
6135	Locations mobilières					28 982,33		28 982,33		28 982,33	
613	Sous Total compte 613					44 691,55		44 691,55		44 691,55	
61521	Batiments Publics					42 431,54		42 431,54		42 431,54	
6152	Sous Total compte 6152					42 431,54		42 431,54		42 431,54	
61551	Mat roulant					8 057,43		8 057,43		8 057,43	
6155	Sous Total compte 6155					8 057,43		8 057,43		8 057,43	
6156	Maintenance					66 951,44		66 951,44		66 951,44	
615	Sous Total compte 615					117 440,41		117 440,41		117 440,41	
6161	Multirisques					11 145,41		11 145,41		11 145,41	
616	Sous Total compte 616					11 145,41		11 145,41		11 145,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6182	Documentation générale et technique					8 647,02		8 647,02		8 647,02	
6184	Verst à organ formation					17 043,00		17 043,00		17 043,00	
6188	Autres frais divers					3 601,56		3 601,56		3 601,56	
618	Sous Total compte 618					29 291,58		29 291,58		29 291,58	
61	Sous Total compte 61					243 950,01		243 950,01		243 950,01	
62264	Honoraires médicaux					180,00		180,00		180,00	
62268	Autres honoraires					5 856,00		5 856,00		5 856,00	
6226	Sous Total compte 6226					6 036,00		6 036,00		6 036,00	
622	Sous Total compte 622					6 036,00		6 036,00		6 036,00	
6231	Annonces et insertions					100,00		100,00		100,00	
6237	Publications					1 584,00		1 584,00		1 584,00	
623	Sous Total compte 623					1 684,00		1 684,00		1 684,00	
62511	Personnel du centre					35 029,97		35 029,97		35 029,97	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
62518	Aut frais de voy et dépl (jury conc)					4 125,34		4 125,34		4 125,34	
6251	Sous Total compte 6251					39 155,31		39 155,31		39 155,31	
6257	Réceptions					1 378,20		1 378,20		1 378,20	
625	Sous Total compte 625					40 533,51		40 533,51		40 533,51	
6261	Frais d'affranchissement					5 529,15		5 529,15		5 529,15	
6262	Frais de télécommunication					32 088,44		32 088,44		32 088,44	
626	Sous Total compte 626					37 617,59		37 617,59		37 617,59	
627	Services bancaires et assimilés					173,83		173,83		173,83	
6281	Concours divers - cotisations					23 121,12		23 121,12		23 121,12	
6288	Autres serv extér					3 437,50		3 437,50		3 437,50	
628	Sous Total compte 628					26 558,62		26 558,62		26 558,62	
62	Sous Total compte 62					112 603,55		112 603,55		112 603,55	
6331	Verst de transport					18 174,49		18 174,49		18 174,49	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6332	Cotisations versées au FNAL					6 990,17		6 990,17		6 990,17	
6336	Cotisations au Centre National et CGFPT					13 247,37		13 247,37		13 247,37	
633	Sous Total compte 633					38 412,03		38 412,03		38 412,03	
63512	Taxes foncières					3 938,00		3 938,00		3 938,00	
6351	Sous Total compte 6351					3 938,00		3 938,00		3 938,00	
635	Sous Total compte 635					3 938,00		3 938,00		3 938,00	
63	Sous Total compte 63					42 350,03		42 350,03		42 350,03	
6411	Personnel titulaire					877 442,67		877 442,67		877 442,67	
6413	Personnel non titulaire					752 147,16		752 147,16		752 147,16	
6415	Indemnité inflation					3 300,00		3 300,00		3 300,00	
64198	Autres						23 985,23		23 985,23		23 985,23
6419	Sous Total compte 6419						23 985,23		23 985,23		23 985,23
641	Sous Total compte 641					1 632 889,83	23 985,23	1 632 889,83	23 985,23	1 608 904,60	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6439	Rembts sur rem pers priv empl						50 000,22		50 000,22		50 000,22
643	Sous Total compte 643						50 000,22		50 000,22		50 000,22
6451	Cotisations à l'URSSAF					315 895,84		315 895,84		315 895,84	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					254 339,77		254 339,77		254 339,77	
6454	Cotisations aux ASSEDIC					30 181,40		30 181,40		30 181,40	
6455	Cotisations pour assurance du personnel					28 431,01		28 431,01		28 431,01	
6456	Verst FNC du SF					2 794,00		2 794,00		2 794,00	
6458	Cotisat autres organismes sociaux					38 141,14		38 141,14		38 141,14	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3 300,00		3 300,00		3 300,00
645	Sous Total compte 645					669 783,16	3 300,00	669 783,16	3 300,00	666 483,16	
6475	Médecine du travail pharmacie					2 315,00		2 315,00		2 315,00	
6478	Autres charges sociales diverses					8 357,87		8 357,87		8 357,87	
647	Sous Total compte 647					10 672,87		10 672,87		10 672,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					2 313 345,86	77 285,45	2 313 345,86	77 285,45	2 236 060,41	
6518	Autres					1 541,24		1 541,24		1 541,24	
651	Sous Total compte 651					1 541,24		1 541,24		1 541,24	
6531	Indemnités					58 412,22		58 412,22		58 412,22	
65321	Membres du CA					190,61		190,61		190,61	
65322	Memb des organism parit					1 534,45		1 534,45		1 534,45	
65323	Membres des commissions de réforme					365,27		365,27		365,27	
6532	Sous Total compte 6532					2 090,33		2 090,33		2 090,33	
6533	Cotisations de retraite					2 833,20		2 833,20		2 833,20	
653	Sous Total compte 653					63 335,75		63 335,75		63 335,75	
6561	Rembst d'activités syndicales					143 255,14		143 255,14		143 255,14	
656	Sous Total compte 656					143 255,14		143 255,14		143 255,14	
657	Subv fonct versées					6 460,00		6 460,00		6 460,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Charges diverses gest courante					1,22		1,22		1,22	
65	Sous Total compte 65					214 593,35		214 593,35		214 593,35	
6611	Intérêts des emprunts et dettes					13 528,19		13 528,19		13 528,19	
661	Sous Total compte 661					13 528,19		13 528,19		13 528,19	
66	Sous Total compte 66					13 528,19		13 528,19		13 528,19	
673	Titres annulés exercices antérieurs					12 053,10		12 053,10		12 053,10	
67	Sous Total compte 67					12 053,10		12 053,10		12 053,10	
6811	DA - immob incorp et corpo					32 842,64		32 842,64		32 842,64	
681	Sous Total compte 681					32 842,64		32 842,64		32 842,64	
68	Sous Total compte 68					32 842,64		32 842,64		32 842,64	
	Total classe 6					3 057 385,66	77 992,55	3 057 385,66	77 992,55	3 056 678,56	77 285,45
7061	Cotisations obligatoires						1 205 856,71		1 205 856,71		1 205 856,71
7062	Cotisations additionnelles						415 165,47		415 165,47		415 165,47

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70631	Produits adhésions au titre assurances						92 691,43		92 691,43		92 691,43
70633	Rembst conventions concours						10 593,96		10 593,96		10 593,96
70638	Conv rembst autres conv et rembsts						43 849,09		43 849,09		43 849,09
7063	Sous Total compte 7063						147 134,48		147 134,48		147 134,48
7068	Cotis col loc aut cotisations et prest					475,00	1 076 109,50	475,00	1 076 109,50		1 075 634,50
706	Sous Total compte 706					475,00	2 844 266,16	475,00	2 844 266,16		2 843 791,16
70842	Autre refacturation persel mis à dispo					2 598,78	459 932,44	2 598,78	459 932,44		457 333,66
7084	Sous Total compte 7084					2 598,78	459 932,44	2 598,78	459 932,44		457 333,66
7087	Rembst frais commissions de réforme						6 505,00		6 505,00		6 505,00
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						51 941,71		51 941,71		51 941,71
708	Sous Total compte 708					2 598,78	518 379,15	2 598,78	518 379,15		515 780,37
70	Sous Total compte 70					3 073,78	3 362 645,31	3 073,78	3 362 645,31		3 359 571,53
752	Revenus des immeubles					150,00	89 364,69	150,00	89 364,69		89 214,69

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75888	Autres						2,25		2,25		2,25
7588	Sous Total compte 7588						2,25		2,25		2,25
758	Sous Total compte 758						2,25		2,25		2,25
75	Sous Total compte 75					150,00	89 366,94	150,00	89 366,94		89 216,94
	Total classe 7					3 223,78	3 452 012,25	3 223,78	3 452 012,25		3 448 788,47
	Total général	6 578 990,97	6 578 990,97	12 228 540,54	11 945 160,10	3 321 095,50	3 604 475,94	22 128 627,01	22 128 627,01	9 907 900,25	9 907 900,25

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

67200 - CDG FPT DROME

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Absence de rattachement des charges et produits et au compte 1641.

MARCHAND Didier (1013369193-0), Inspecteur divisionnaire FiP classe normale

A DDFiP DE LA DROME, le 21/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CDG FPT DROME** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

GUERIN Didier (1006929086-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A NORD DROME, le 21/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETAIRE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Examen et vote du compte administratif 2022

Madame Suzanne BROT, Vice-Présidente, expose le document retraçant pour l'exercice 2022, les opérations de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement et les restes à réaliser en section d'investissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	3 056 678,56 €	258 828,86 €
RECETTES	3 526 073,92 €	72 813, 94 €
RESULTATS	469 395, 36 €	-186 014,92 €

Le résultat global de l'exercice 2022 s'établit à 283 380,44 €.

Après avoir constaté l'identité des résultats avec ceux du compte de gestion 2022 dressé par le comptable public, Madame Eliane GUILLON quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif. La Présidence est confiée à madame Suzanne BROT.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le compte administratif 2022 annexé
- ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2022 comme figurant au tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Edition du CA

Date 25/05/2023

Page 1

Budget: CENTRE DE GESTION DROME

Exercice: 2022

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT DEPENSES	B.P.	REPORT	B.S.	D.M. + V.C.	PRÉVU	RÉALISÉ	ENGAGÉ	RESTE	DISPO.	% ER.
001 - Déficit investissem reporté				33 537,11	33 537,11			33 537,11	33 537,11	
00 * AUTOFINANCEMENT COMPLEMEN				33 537,11	33 537,11			33 537,11	33 537,11	
001 - Déficit investissem reporté				33 537,11	33 537,11			33 537,11	33 537,11	
16 * EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	126 897,44				126 897,44	126 897,44				100,00
16 * EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	126 897,44				126 897,44	126 897,44				100,00
1641 . Emprunts assort.inst.couver	126 897,44				126 897,44	126 897,44				100,00
20 * IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	81 284,00				81 284,00	69 037,44		12 246,56	12 246,56	84,93
20 * IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	81 284,00				81 284,00	69 037,44		12 246,56	12 246,56	84,93
2051 concessions ,droits similaires	81 284,00				81 284,00	69 037,44		12 246,56	12 246,56	84,93
21 * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 235,72				90 235,72	56 143,86		34 091,86	34 091,86	62,22
21 * IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 235,72				90 235,72	56 143,86		34 091,86	34 091,86	62,22
2183 - Matér. bureau & informatique	87 900,00				87 900,00	54 486,66		33 413,34	33 413,34	61,99
2184 - Mobilier	2 335,72				2 335,72	1 657,20		678,52	678,52	70,95
23 * IMMOBILISATIONS EN COURS	8 358,12				8 358,12	6 750,12		1 608,00	1 608,00	80,76
23 * IMMOBILISATIONS EN COURS	8 358,12				8 358,12	6 750,12		1 608,00	1 608,00	80,76
2313 . Constructions	8 358,12				8 358,12	6 750,12		1 608,00	1 608,00	80,76
TOTAL	306 775,28	0,00	0,00	33 537,11	340 312,39	258 828,86	0,00	81 483,53	81 483,53	76,06

Edition du CA

Date 25/05/2023

Page 2

Budget: CENTRE DE GESTION DROME

Exercice: 2022

Gestionnaire : Divers

INVESTISSEMENT RECETTES	B.P.	REPORT	B.S.	D.M. + V.C.	PRÉVU	RÉALISÉ	ENGAGÉ	RESTE	DISPO.	% ER.
10 * DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 180,77			33 537,11	34 717,88	39 971,30		-5 253,42	-5 253,42	115,13
10 * DOTATIONS, FONDS DIVERS	1 180,77			33 537,11	34 717,88	39 971,30		-5 253,42	-5 253,42	115,13
10222 F.C.T.V.A.	1 180,77				1 180,77	6 434,19		-5 253,42	-5 253,42	544,91
1068 . Excédents fonct. capital.				33 537,11	33 537,11	33 537,11				100,00
16 * EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	272 751,87				272 751,87			272 751,87	272 751,87	
16 * EMPRUNTS, DETTES ASSIMILEES	272 751,87				272 751,87			272 751,87	272 751,87	
1641 EMPRUNT EN EUROS	272 751,87				272 751,87			272 751,87	272 751,87	
28 * AMORTISSEMENTS IMMOBILISAT.	32 842,64				32 842,64	32 842,64				100,00
28 * AMORTISSEMENTS IMMOBILISAT.	32 842,64				32 842,64	32 842,64				100,00
28135 I.G.A.A. des constructions	5 801,99				5 801,99	5 801,99				100,00
28154 Matériel médical	54,36				54,36	54,36				100,00
28182 Matériel de transport	11 539,59				11 539,59	11 539,59				100,00
28183 Matériel bureau & informat.	8 158,07				8 158,07	8 158,07				100,00
28184 Mobilier	6 329,71				6 329,71	6 329,71				100,00
28188 Autres	958,92				958,92	958,92				100,00
TOTAL	306 775,28	0,00	0,00	33 537,11	340 312,39	72 813,94	0,00	267 498,45	267 498,45	21,40

Edition du CA

Date 25/05/2023

Page 3

Budget: CENTRE DE GESTION DROME

Exercice: 2022

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	B.P.	REPORT	B.S.	D.M. + V.C.	PRÉVU	RÉALISÉ	ENGAGÉ	RESTE	DISPO.	% ER.
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	450 840,00			24 332,00	475 172,00	431 903,39		43 268,61	43 268,61	90,89
60 * ACHATS ET VARIATION STOCKS	89 980,00			1 500,00	91 480,00	71 411,83		20 068,17	20 068,17	78,06
6042 . Achats prestations d'études	5 100,00				5 100,00	6 333,79		-1 233,79	-1 233,79	124,19
6061 . Fournitures non stockables	49 400,00				49 400,00	36 441,62		12 958,38	12 958,38	73,77
60622 Carburants	19 700,00				19 700,00	12 332,42		7 367,58	7 367,58	62,60
60623 Alimentation	150,00				150,00	154,89		-4,89	-4,89	103,26
60631 Fournitures d'entretien	1 000,00				1 000,00	1 590,55		-590,55	-590,55	159,06
60632 Fournit.petit équipement	5 500,00			1 500,00	7 000,00	6 776,04		223,96	223,96	96,80
60636 Vêtements de travail	180,00				180,00	226,28		-46,28	-46,28	125,71
6065 . Fournitures de bureau	7 450,00				7 450,00	7 127,42		322,58	322,58	95,67
6066 . Fournitures médicales	1 000,00				1 000,00	428,82		571,18	571,18	42,88
6068 . Autres matières et fourni.	500,00				500,00			500,00	500,00	
61 * SERVICES EXTERIEURS	243 910,00			22 832,00	266 742,00	243 950,01		22 791,99	22 791,99	91,46
611 - Sous traitance générale	41 000,00				41 000,00	41 381,06		-381,06	-381,06	100,93
6132 . Locations immobilières	12 350,00			3 000,00	15 350,00	15 709,22		-359,22	-359,22	102,34
6135 . Locations mobilières	30 800,00				30 800,00	28 982,33		1 817,67	1 817,67	94,10
61521 . Entretien Batiments Publics	38 200,00			9 500,00	47 700,00	42 431,54		5 268,46	5 268,46	88,96
61551 Entretien matériel roulant	10 500,00				10 500,00	8 057,43		2 442,57	2 442,57	76,74
6156 . Maintenance	70 700,00				70 700,00	66 951,44		3 748,56	3 748,56	94,70
6161 . Assurance Multirisques	11 000,00				11 000,00	11 145,41		-145,41	-145,41	101,32
6182 . Doc. générale et technique	10 360,00				10 360,00	8 647,02		1 712,98	1 712,98	83,47
6184 . Vers. organismes formation	15 000,00			10 332,00	25 332,00	17 043,00		8 289,00	8 289,00	67,28
6188 . Autres frais divers	4 000,00				4 000,00	3 601,56		398,44	398,44	90,04
62 * AUTRES SERVICES EXTERIEURS	113 000,00				113 000,00	112 603,55		396,45	396,45	99,65
62264 Honoraires médicaux						180,00		-180,00	-180,00	
62268 Autres honoraires	12 000,00				12 000,00	5 856,00		6 144,00	6 144,00	48,80
6231 . Annonces et insertions	300,00				300,00	100,00		200,00	200,00	33,33

Edition du CA

Date 25/05/2023

Page 4

Budget: CENTRE DE GESTION DROME

Exercice: 2022

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	B.P.	REPORT	B.S.	D.M. + V.C.	PRÉVU	RÉALISÉ	ENGAGÉ	RESTE	DISPO.	% ER.
6236 . Catalogues et imprimés	800,00				800,00			800,00	800,00	
6237 . Publications	2 000,00				2 000,00	1 584,00		416,00	416,00	79,20
62511 Personnel administratif	37 000,00				37 000,00	35 029,97		1 970,03	1 970,03	94,68
62518 Autres frais voyages et dép	200,00				200,00	4 125,34		-3 925,34	-3 925,34	062,67
6257 . Réceptions	3 000,00				3 000,00	1 378,20		1 621,80	1 621,80	45,94
6261 . Frais d'affranchissement	9 800,00				9 800,00	5 529,15		4 270,85	4 270,85	56,42
6262 . Frais de Télécommunications	28 000,00				28 000,00	32 088,44		-4 088,44	-4 088,44	114,60
627 - Services bancaires et assim.						173,83		-173,83	-173,83	
6281 . Concours divers (Cotis.)	16 300,00				16 300,00	23 121,12		-6 821,12	-6 821,12	141,85
6288 . Autres	3 600,00				3 600,00	3 437,50		162,50	162,50	95,49
63 * IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSI.	3 950,00				3 950,00	3 938,00		12,00	12,00	99,70
63512 Taxes foncières	3 950,00				3 950,00	3 938,00		12,00	12,00	99,70
012 CHARGES DE PERSONNEL	2 374 269,08			15 447,00	2 389 716,08	2 351 757,89		37 958,19	37 958,19	98,41
63 * IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSI.	38 709,23			237,00	38 946,23	38 412,03		534,20	534,20	98,63
6331 . Versement de transport	18 298,91			112,00	18 410,91	18 174,49		236,42	236,42	98,72
6332 . Cotisations versées FNAL	7 038,04			43,00	7 081,04	6 990,17		90,87	90,87	98,72
6336 . Cotis. au C.D.G. C.N.F.P.T.	13 372,28			82,00	13 454,28	13 247,37		206,91	206,91	98,46
64 * CHARGES DE PERSONNEL	2 335 559,85			15 210,00	2 350 769,85	2 313 345,86		37 423,99	37 423,99	98,41
6411 . Personnel titulaire	886 721,28				886 721,28	877 442,67		9 278,61	9 278,61	98,95
6413 . Personnel non titulaire	747 683,79			11 875,00	759 558,79	752 147,16		7 411,63	7 411,63	99,02
6415 .Indemnité inflation						3 300,00		-3 300,00	-3 300,00	
6451 . Cotisation à l'URSSAF	321 152,72			2 626,00	323 778,72	315 895,84		7 882,88	7 882,88	97,57
6453 . Cotisations caisses retrait	256 892,21			361,00	257 253,21	254 339,77		2 913,44	2 913,44	98,87
6454 . Cotisations à l'ASSEDIC	30 417,88			348,00	30 765,88	30 181,40		584,48	584,48	98,10
6455 . Cotisat.assurances du perso	26 458,97				26 458,97	28 431,01		-1 972,04	-1 972,04	107,45
6456 . Cotisations FNC suppl. fam.	3 100,00				3 100,00	2 794,00		306,00	306,00	90,13
6458 . Cotisations autres org.soc.	49 328,00				49 328,00	38 141,14		11 186,86	11 186,86	77,32

Edition du CA

Date 25/05/2023

Page 5

Budget: CENTRE DE GESTION DROME

Exercice: 2022

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT DEPENSES	B.P.	REPORT	B.S.	D.M. + V.C.	PRÉVU	RÉALISÉ	ENGAGÉ	RESTE	DISPO.	% ER.
6475 . Médecine du travail, pharma	1 700,00				1 700,00	2 315,00		-615,00	-615,00	136,18
6478 . Autres charges Sles diverse	12 105,00				12 105,00	8 357,87		3 747,13	3 747,13	69,04
65 * AUTRES CHARGES GESTION COUF	320 212,66				320 212,66	214 593,35		105 619,31	105 619,31	67,02
65 * AUTRES CHARGES GESTION COU	320 212,66				320 212,66	214 593,35		105 619,31	105 619,31	67,02
6518 Redevances Brevets, logiciels						1 541,24		-1 541,24	-1 541,24	
6531 . Indemnités Président et vic	57 407,64				57 407,64	58 412,22		-1 004,58	-1 004,58	101,75
65321 Membres conseil administrat	1 150,00				1 150,00	190,61		959,39	959,39	16,57
65322 Membres organismes paritair	2 700,00				2 700,00	1 534,45		1 165,55	1 165,55	56,83
65323 Membres des Commissions de Réf						365,27		-365,27	-365,27	
6533 . Cotisations de retraite	2 491,02				2 491,02	2 833,20		-342,18	-342,18	113,74
6561 . Rembours. activités syndic	250 000,00				250 000,00	143 255,14		106 744,86	106 744,86	57,30
657 - Subventions	6 460,00				6 460,00	6 460,00				100,00
658 - Charges diverses gest. cour.	4,00				4,00	1,22		2,78	2,78	30,50
66 * CHARGES FINANCIERES	11 578,34			1 949,85	13 528,19	13 528,19				100,00
66 * CHARGES FINANCIERES	11 578,34			1 949,85	13 528,19	13 528,19				100,00
6611 . Intérêts emprunts et dettes	11 578,34			1 949,85	13 528,19	13 528,19				100,00
67 * CHARGES EXCEPTIONNELLES				1 174 256,79	1 174 256,79	12 053,10		1 162 203,69	1 162 203,69	1,03
67 * CHARGES EXCEPTIONNELLES				1 174 256,79	1 174 256,79	12 053,10		1 162 203,69	1 162 203,69	1,03
6718 . Autres charges except.				1 174 256,79	1 174 256,79			1 174 256,79	1 174 256,79	
673 - Titres annulés (ex. anté.)						12 053,10		-12 053,10	-12 053,10	
68 * DOTATIONS AMORTISTS/PROVISIO	32 842,64				32 842,64	32 842,64				100,00
68 * DOTATIONS AMORTISTS/PROVISIO	32 842,64				32 842,64	32 842,64				100,00
6811 . D.A. Immob. corpo. incorpo.	32 842,64				32 842,64	32 842,64				100,00
TOTAL	3 189 742,72	0,00	0,00	1 215 985,64	4 405 728,36	3 056 678,56	0,00	1 349 049,80	1 349 049,80	69,38

Edition du CA

Date 25/05/2023

Page 6

Budget: CENTRE DE GESTION DROME

Exercice: 2022

Gestionnaire : Divers

FONCTIONNEMENT RECETTES	B.P.	REPORT	B.S.	D.M. + V.C.	PRÉVU	RÉALISÉ	ENGAGÉ	RESTE	DISPO.	% ER.
002 - Excédent antérieur reporté				1 176 206,64	1 176 206,64			1 176 206,64	1 176 206,64	
00 * AUTOFINANCEMENT COMPLEMEN				1 176 206,64	1 176 206,64			1 176 206,64	1 176 206,64	
002 - Excédent antérieur reporté				1 176 206,64	1 176 206,64			1 176 206,64	1 176 206,64	
013 ATTENUATION DE CHARGES	46 600,00			26 700,00	73 300,00	77 285,45		-3 985,45	-3 985,45	105,44
64 CHARGES DE PERSONNEL	46 600,00			26 700,00	73 300,00	77 285,45		-3 985,45	-3 985,45	105,44
64198 . Autres	20 000,00				20 000,00	23 985,23		-3 985,23	-3 985,23	119,93
6439 .Rbst personnel privé d'emploi	26 600,00			23 400,00	50 000,00	50 000,22		-0,22	-0,22	100,00
6459 .Rembt.charges S.Sle/prévoy.				3 300,00	3 300,00	3 300,00				100,00
70 * PRODUITS DES ACTIVITES	3 103 142,72			13 079,00	3 116 221,72	3 359 571,53		-243 349,81	-243 349,81	107,81
70 * PRODUITS DES ACTIVITES	3 103 142,72			13 079,00	3 116 221,72	3 359 571,53		-243 349,81	-243 349,81	107,81
7061 . Cotisations obligatoires	1 144 000,00				1 144 000,00	1 205 856,71		-61 856,71	-61 856,71	105,41
7062 . Cotisations additionnelles	357 000,00				357 000,00	415 165,47		-58 165,47	-58 165,47	116,29
70631 Conv et rebsts adh..assurance	95 550,00				95 550,00	92 691,43		2 858,57	2 858,57	97,01
70633 .Conv rebsts concours	3 800,00			6 793,00	10 593,00	10 593,96		-0,96	-0,96	100,01
70638 .Autres remboursements	68 250,00				68 250,00	43 849,09		24 400,91	24 400,91	64,25
7068 . Autres cotist. et prestat.	1 016 342,72			6 286,00	1 022 628,72	1 075 634,50		-53 005,78	-53 005,78	105,18
70842 Autres refac. pers. mis dis	372 000,00				372 000,00	457 333,66		-85 333,66	-85 333,66	122,94
7087 . Remb. frais Commiss. Réforme	14 700,00				14 700,00	6 505,00		8 195,00	8 195,00	44,25
7088 . Autres produits d'activités	31 500,00				31 500,00	51 941,71		-20 441,71	-20 441,71	164,89
75 * AUTRES PRODUITS DE GESTION	40 000,00				40 000,00	89 216,94		-49 216,94	-49 216,94	223,04
75 * AUTRES PRODUITS DE GESTION	40 000,00				40 000,00	89 216,94		-49 216,94	-49 216,94	223,04
752 - Revenus des immeubles	40 000,00				40 000,00	89 214,69		-49 214,69	-49 214,69	223,04
75888 Autres						2,25		-2,25	-2,25	
TOTAL	3 189 742,72	0,00	0,00	1 215 985,64	4 405 728,36	3 526 073,92	0,00	879 654,44	879 654,44	80,03

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice
Nombre de membres présents
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour 20
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation :

Présenté par la Présidente,
A Bourg-les-valence , le 19 juin 2023

La Présidente,
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire

A Bourg-les-valence , le 19 juin 2023
Les membres du conseil d'administration,

A collection of handwritten signatures in blue and green ink, arranged in two rows. The top row contains five signatures, and the bottom row contains four. The signatures are stylized and vary in color, with some appearing to be in green and others in blue.

Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture,
le _____ et de la publication le _____

A Bourg-les-valence , le _____

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROUSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2022

Après l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, madame Suzanne BROT, Vice-Présidente du CDG26, propose d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 tels que présentés dans tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2021	RESULTAT 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE AU 31/12/2022
-33 537,11 €	- 186 014,92 €	-219 552,03 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RESULTAT DE CLOTURE AU 31/12/2021	RESULTAT 2022	RESULTAT CUMULE DE CLOTURE AU 31/12/2022
1 209 743,75 €	469 395,36 €	1 645 602,00 €

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE, tel que présenté, la couverture le besoin de financement de la section d'investissement au compte n°1068 de : 219 552,03 €
- REPORTE en excédents de fonctionnement au compte n°002 le solde de : 1 426 049,97 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Décision modificative n°1 – budget 2023

Madame Suzanne BROT, Vice-Présidente du CDG26, présente aux membres du conseil d'administration la décision modificative n°1 du budget 2023. En effet, dans la mesure où le vote du budget 2023 a précédé l'approbation du compte administratif 2022, le conseil d'administration doit avant la clôture de l'exercice en cours, opérer la reprise des résultats par le biais d'une décision modificative.

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Compte	Libellé de compte	Montant
001	Déficit investissement reporté	219 552,03 €
	Total	219 552,03 €
RECETTES		
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	219 552,03 €
	Total	219 552,03 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Compte	Libellé de compte	Montant
6061	Fournitures non stockables	47 000 €
6561	Remboursement des activités syndicales	71 000 €
6718	Autres charges exceptionnelles	1 308 049,97 €
	Total	1 426 049,97€
RECETTES		
002	Excédents antérieurs reportés	1 426 049,97 €
	Total	1 426 049,97 €

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la décision modificative n°1,
- INSCRIT au budget les crédits nécessaires à la mise en place de cette délibération,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
 Pour extrait conforme,
 La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
 Eliane GUILLON
 Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROUSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETAIRE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Modification de l'organigramme du CDG26

Monsieur Philippe HOURDOU, 1^{er} Vice-Président du CDG26, expose que suite au départ de la responsable du pôle retraite, une modification de l'organigramme était nécessaire afin de tenir compte du partenariat noué entre le CDG26 et le CDG15 pour continuer de proposer cette prestation aux collectivités et établissements publics de la Drôme.

De plus, il est constaté, comme dans tous les autres départements, une difficulté croissante dans le recrutement des personnels de la FPT tout métier confondu. Avec cette contrainte, les questions de l'attractivité des métiers de la FPT, du maintien dans l'emploi des talents/compétences (en dépit de problématiques de santé et/ou de l'usure professionnelle) ou de l'évolution des agents territoriaux se posent de manière encore plus prégnante.

Le CDG26 se positionne en soutien des employeurs et des agents dans ces domaines et souhaite regrouper toutes les compétences imbriquées les unes avec les autres au sein d'un nouveau pôle parcours professionnels afin d'être encore plus efficace.

Les diverses modalités d'accompagnement individuel des mobilités choisies, subies des personnes en situation de handicap ou pour raisons de santé ainsi que les prestations en lien avec les évolutions de compétences y seront rassemblées de même que les questions relatives à l'emploi et l'aide au pilotage des politiques de recrutement. Pour mener à bien cette réorganisation, les chefs de pôle ont été réunis et ont fait part de leurs propositions (6 mars 2023). Suite à leurs retours, un organigramme cible a été déterminé et présenté à l'autorité territoriale qui en a validé le principe (9 mars 2023).

Les chefs de pôle ont informé leurs agents des modifications envisagées. Pour les agents plus directement concernés, des entretiens à la fois collectifs et individuels ont été menés dans le but de faire émerger les souhaits d'évolution professionnelle (entre le 10 mars et le 17 mars). Un document retraçant précisément les compétences attendues a été remis à chaque agent potentiellement concerné afin qu'il puisse se positionner et se représenter au mieux les attentes et missions du nouveau pôle. Ils ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient. Sur la base des résultats de ces échanges, des profils correspondants le plus aux diverses missions proposées ont ainsi pu émerger.

Il est précisé que tous les agents peuvent conserver leurs quotités de travail actuelles ainsi que leur jour de temps partiel. Ces nouvelles missions se faisant à effectif équivalent temps plein constant, les transferts s'appuient sur les gains de temps générés par l'achat des nouveaux logiciels et de l'allègement des procédures auprès du conseil médical.

Enfin, toujours dans la dynamique de mieux faire connaître les missions du CDG 26, et la nécessité de bénéficier pour la Direction Générale de compétence administrative (marchés publics, conseil syndical et animation des groupes de DGS et DRH drômois) un poste de chargé de mission et de développement est identifié.

Un avis favorable à l'unanimité a été rendu lors du comité social territorial du 27 avril 2023.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le 1^{er} Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la nouvelle organisation des pôles à compter du 1^{er} juillet 2023,
- AUTORISE la Présidente à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

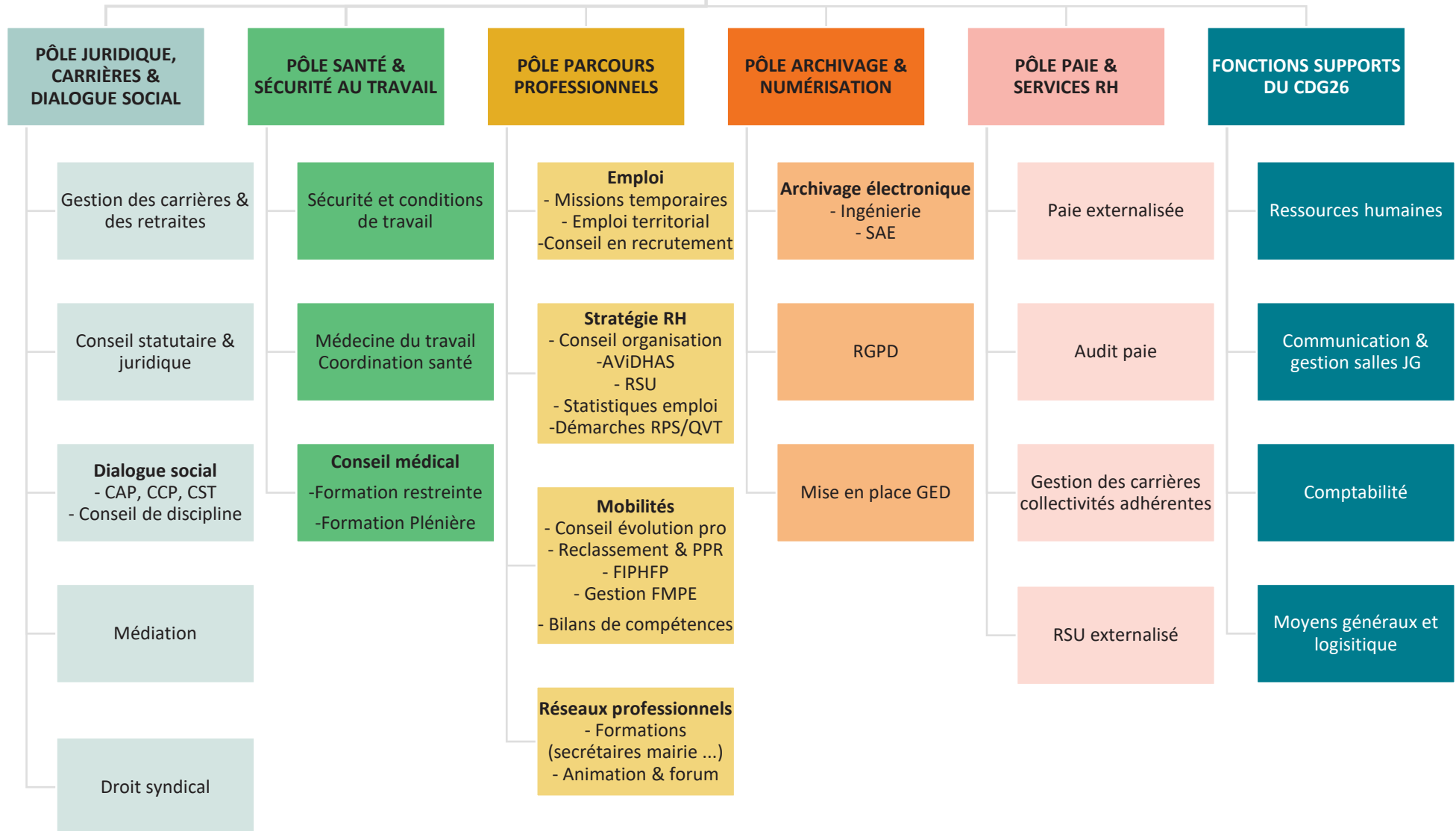


Secrétariat de direction
Assurance statutaire,
santé & prévoyance

DIRECTION GÉNÉRALE

Chargé de mission et de
développement

CDG26 - Organigramme
Validé CST 27/04/2022 -



Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Création de poste

Monsieur Philippe HOURDOU, 1^{er} Vice-Président du CDG26, expose que conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il est rappelé que conformément au Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-8 et suivants, ces emplois sont par principe occupés par des fonctionnaires mais peuvent, par exception, être occupés par des contractuels. La délibération doit préciser le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau des fonctions donc le grade, et s'il s'agit d'un emploi permanent ou non.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Ingénieur Hors Classe en raison des nécessités de service et du bon fonctionnement de celui-ci. Aussi compte-tenu de l'évolution des missions des agents du centre et des avancements de grades susceptibles d'être prononcés.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2022

Le 1^{er} Vice-Président propose :

- La création d'un emploi permanent d'Ingénieur Hors Classe à temps complet au grade d'Ingénieurs Hors Classe relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2023. La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le 1^{er} Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- AUTORISE la création du poste permanent d'ingénieur hors classe au 1^{er} juillet 2023.
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget
- CHARGE la Présidente de procéder au recrutement des agents affecté à ce poste.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROUSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Considérant les avancements de grade.

Considérant les modifications de temps de travail de certains agents.

Considérant les postes créés par délibération antérieures.

Considérant que le tableau des effectifs est validé en annexe du budget lors du vote de ce dernier.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er juillet 2023 :

A. Création au tableau des effectifs des postes suivants :

Filière Technique :

-1 Poste d'Ingénieur Hors Classe à temps complet

Filière Culturelle :

-1 Poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine à temps non complet 70% soit 24h30 minutes hebdomadaires annualisées

B. Suppression au tableau des effectifs des postes suivants :

Filière Technique :

-1 Poste d'Ingénieur Principal à temps complet

Annexe tableau des effectifs CA du 19/06/2023						
Grade	Catégorie	Durée hebdo du poste	Effectifs Budgetaires	Effectifs Pourvus Titulaire, stagiaire	Effectifs Pourvus Contractuel	
Directeur Général des Services	A	35,00	1	1	0	
Directeur Général Adjoint	A	35,00	1	0	0	
Attaché Hors Classe	A	35,00	1	0	0	
Attaché Principal	A	35,00	1	0	0	
Attaché Principal	A	35,00	1	0,8	0	
Attaché	A	35,00	1	0	1	
Attaché	A	35,00	1	0,8	0	
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	35,00	1	1	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35,00	1	0	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35,00	1	1	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35,00	1	1	0	
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	35,00	1	0	0	
Rédacteur	B	35,00	1	1	0	
Rédacteur	B	35,00	1	1	0	
Rédacteur	B	35,00	1	1	0	
Adjoint Admsinistratif Principal de 1ère classe	C	35,00	1	0,8	0	
Adjoint Admsinistratif Principal de 1ère classe	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Admsinistratif Principal de 1ère classe	C	35,00	1	0,8	0	
Adjoint Admsinistratif Principal de 1ère classe	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Admsinistratif Principal de 1ère classe	C	35,00	1	0	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35,00	1	0,9	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35,00	1	0,8	0	
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35,00	1	0,8	0	
Adjoint Administratif	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Administratif	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Administratif	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Administratif	C	35,00	1	1	0	
Adjoint Administratif	C	35,00	1	0,9	0	
Adjoint Administratif	C	35,00	1	0	0	
			31	21,6	1	
Ingénieur Hors Classe	A	35,00	1	1	0	
Technicien	B	35,00	1	1	0	
Technicien	B	35,00	1	0	1	
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35	1	0	0	
Adjoint Technique	C	35	1	0	0	
			5	2	1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	35,00	1	0,8	0	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	35,00	1	0	1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	35,00	1	0	1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	35,00	1	0	1	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	28,00	0,8	0	0	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	24,50	0,7	0	0,7	
Attaché de Conservation du Patrimoine	A	35,00	1	0	0,8	
			6,5	0,8	4,5	
Médecin Hors Classe	A	35,00	1	0	0	
Médecin Hors Classe	A	35,00	1	0	1	
Médecin Hors Classe	A	35,00	1	0	1	
Médecin Hors Classe	A	35,00	1	0	0	
Infirmière	A	35,00	1	0	1	
Infirmière	A	35,00	1	0	0	
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	35,00	1	0	1	
Psychologue territorial	A	35,00	1	0	1	
Psychologue territorial	A	28,00	0,8	0	0	
			8,8	0	5	
Apprenti		35,00	1	0	1	
			1	0	1	
			TOTAL	52,3	24,4	12,5

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le 1^{er} Vice-Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ADOPTE le tableau des effectifs tel que présenté à la date du 1^{er} juillet 2023
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETAIRE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Création de la mission mutualisée de référent déontologue des élus

Madame Eliane GUILLON, présidente du CDG26, expose que l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Un décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit. Il impose, à partir du 1er juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

De nombreuses collectivités affiliées et non-affiliées ont sollicité le CDG26 pour la réalisation de cette mission. En étroite collaboration avec l'AMF26, la direction générale a recherché comment proposer une offre fiable et à moindre coût à tous les élus de la Drôme.

S'appuyant sur le travail de mutualisation avec l'ensemble des CDG de la région AURA, une solution a été trouvée avec l'appui notable du CDG69. Le CDG26 et le CDG69 gérant déjà en commun la fonction de référent déontologue et laïcité pour les agents, il en sera de même pour le référent déontologue pour les élus. Cette mutualisation impose au CDG26 de désigner comme référent déontologue élu pour son territoire le même que celui du CDG69 et de le proposer aux collectivités et établissements de son ressort qui souhaiteraient en bénéficier.

Les coûts facturés par le CDG69 conformément au décret ci-dessus seront imputés au CDG26. Les modalités financières qui seront proposées au CA du CDG26 le 19 juin 2023 seront les suivantes :

Collectivités et établissements affiliés au CDG26	Collectivités et établissements non-affiliés de la Drôme au CDG26
A l'adhésion : 100€	A l'adhésion : 10€ par élu siégeant dans l'assemblée délibérante
Pour chaque sollicitation du déontologue : 106 € (96€ de facturation par le CDG69 + 10€ pour le CDG26)	Pour chaque sollicitation du déontologue : 106 €

Les frais de gestion du CDG26 correspondent au nécessaire suivi administratif des conventions, leur établissement et à la communication des bilans annuels. S'agissant d'une mission facultative au sens du code de la fonction publique, celle-ci doit être financée par des recettes spécifiques. Cette proposition de financement privilégie la facturation à l'acte plutôt qu'un forfait annuel.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la convention de mutualisation de la prestation de référent déontologue des élus entre le CDG26 et le CDG69 en ce qu'elle désigne les modalités financières et de saisine du référent déontologue mutualisé Mme ELISE UNTERMAIER-KERLÉO
- APPROUVE le modèle de convention pour les collectivités et établissements souhaitant adhérer à la prestation de référent déontologue des élus mutualisés.
- AUTORISE la Présidente à signer la convention de mutualisation avec le CDG69 sur le référent déontologue des élus mutualisé
- AUTORISE la Présidente à signer la convention d'adhésion des collectivités à la prestation de référent déontologue des élus mutualisé
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Convention

Entre les soussignés :

- **La Commune / le Syndicat/ la Communauté de Communes / la Communauté d'Agglomération**, représentée par son Maire / Président, dûment habilité par la délibération n° en date du à signer la présente convention.

Ci-après dénommé(e) « Le bénéficiaire » ;

ET

- **Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme**, représenté par sa Présidente, Madame Eliane GUILLON, dûment habilité par la délibération n°2020-38 en date du 14 décembre 2020 à signer la présente convention.

Ci-après dénommé « le CDG 26 » ;

Vu le livre 1^{er} du code général de la fonction publique ;

Vu les articles L452-1 à L452-48 du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référént déontologue élu,

Considérant que le CDG26 et le CDG69 gèrent en commun la fonction de référént déontologue pour les agents et considérant l'intérêt de mutualiser la fonction de référént déontologue pour les élus,

Il est convenu ce qui suit :

L'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référént déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Un décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit. Le CDG26 assure déjà la mission de référént déontologue pour les agents et a désigné un référént pour ce faire, lequel dispose des compétences et garanties d'indépendance nécessaires à l'exercice de la mission de référént déontologue élu.

Le Conseil d'administration du CDG26 a donc décidé, dans le cadre de la coopération entre les centres de gestion de la Région Auvergne Rhône-Alpes, de répondre favorablement aux demandes des collectivités et établissements souhaitant bénéficier du référént déontologue, tel que déjà mis en place au profit des agents via le CDG69, afin d'assurer la mission de référént déontologue de leurs élus et d'en assurer, pour leur compte, la gestion administrative.

ARTICLE 1 - NATURE DES MISSIONS

Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et le CDG26 ont décidé de gérer en commun la fonction de référént déontologue pour le compte des élus membres des organes délibérants des collectivités et établissements de leur territoire.

Tout élu de la collectivité/établissement pourra consulter le déontologue afin d'obtenir tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1 du CGCT.

La mission sera assurée par le référént déontologue désigné par le CDG69 (madame Élise UNTERMAIER-KERLÉO) qui présente toutes les garanties d'impartialité, d'indépendance et de compétences nécessaires à l'exercice de cette mission.

ARTICLE 2 - MODALITÉS D'INTERVENTION

2.1 MODALITÉS DE SAISINE DU RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le référént déontologue élu peut-être saisi par chaque élu de la collectivité / établissement, pour une question le concernant personnellement.

La saisine se fait via un formulaire disponible en ligne sur le site internet du CDG69. La saisine peut également être adressée par courriel : referent.deontologue.laicite@cdg69.fr

Ou par courrier postal à l'adresse postale suivante :

*Référént déontologue élu du CDG69
9 allée Alban Vistel
69110 SAINTE FOY LES LYON.*

Le courrier devra porter la mention « Confidentiel ». Les réponses se feront par écrit. Le référént déontologue pourra être amené à contacter l'élu pour obtenir des précisions utiles à l'instruction de sa demande.

2.2 GESTION DU RÉFÉRENT ET OUTILS MIS A DISPOSITION

Le CDG69 est chargé de la gestion administrative, technique et financière de la fonction de référént déontologue.

Le CDG69 fait son affaire de l'organisation des missions du référént déontologue. Il lui fournit les moyens matériels (informatique, téléphonie, bureaux) pour mener à bien ces missions, en garantissant l'anonymat des saisines et la confidentialité des données. Seul le référént déontologue a accès à ces outils.

Le CDG26 établit et communique au référént déontologue du CDG69 la liste des communes et établissements ayant adhéré la présente mission sur son territoire.

2.3 PRODUCTION DE BILANS ET RAPPORTS

Le référént déontologue établit chaque année un bilan du nombre de saisines ainsi qu'un rapport d'activité. Il pourra produire des outils propres à assurer un conseil de qualité pour les élus (FAQ, guides...).

ARTICLE 3 - FINANCEMENT

S'agissant d'une mission facultative au sens du CGFP, le financement de la mission réfèrent déontologue est fixée dans le tableau suivant :

COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS AFFILIÉS AU CDG26	COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS NON- AFFILIÉS AU CDG26
<ul style="list-style-type: none">A l'adhésion uniquement : 100 €	<ul style="list-style-type: none">A l'adhésion uniquement : 10 € par élu siégeant dans l'assemblée délibérante
<ul style="list-style-type: none">Pour chaque sollicitation du déontologue : 106 € (96€ de facturation par le CDG69 + 10€ pour le CDG26)	<ul style="list-style-type: none">Pour chaque sollicitation du déontologue : 106 € (96€ de facturation par le CDG69 + 10€ pour le CDG26)

S'agissant d'une nouvelle mission, les modalités de financement pourront évoluer par délibération du conseil d'administration du CDG26, chaque année, afin de tenir compte d'une part de l'évolution des modalités opérationnelles et coûts associés, et d'autre part de la volumétrie des saisines. Un avenant sera alors proposé afin d'acter cette évolution, avec un préavis de 3 mois au-delà duquel la présente convention sera réputée résiliée faute d'approbation.

Pour les collectivités et établissements non-affiliés le nombre d'élus siégeant à l'assemblée délibérante est de : _____

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DURÉE

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} juillet 2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Elle est renouvelable pour une durée d'un an (soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année) par reconduction tacite et peut être résiliée à tout moment, par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois, signifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 5 - LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle. En cas d'échec des voies amiables, le règlement des litiges survenant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Grenoble dans le respect des délais de recours en vigueur. Le recours peut être formé par courrier postal à l'adresse suivante : 2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex ou par le biais de l'application Internet sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNEES

Le CDG 26 pourra être amené à recueillir des données personnelles du/des élu(s) ou agent(s) pour la mise en œuvre de la présente convention. Le CDG 26 est tenu au respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement européen sur la protection des données (RGPD).

Conformément à l'article 24 du RGPD, compte tenu de la nature, de la portée, du contexte et des finalités du traitement ainsi que des risques, dont le degré de probabilité et de gravité varie, pour les droits et libertés des personnes physiques, le CDG 26 met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour s'assurer et être en mesure de démontrer que le traitement est effectué conformément au RGPD. Ces mesures sont réexaminées et actualisées si nécessaire. Le délégué à la protection des données du CDG 26 peut être contacté par courrier en indiquant en destinataire le service RGPD.

Les informations recueillies par le référént déontologue cdg69 sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Président du cdg69, responsable de traitement.

Les données collectées serviront à contacter le référént déontologue élu et à traiter la question posée.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : référént déontologue du cdg69.

Les données personnelles seront conservées jusqu'au dernier jour de la seconde année pleine suivant la dernière sollicitation de l'élu.

En cas de résiliation ou de non renouvellement de l'adhésion, ces éléments sont supprimés dans les 3 mois. Il est possible d'accéder à ces données, de les rectifier, de demander leur effacement, d'exercer le droit à la limitation du traitement de celles-ci ou de solliciter leur portabilité.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données personnelles dans ce dispositif, les personnes concernées peuvent contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : dpd@cdg69.fr

Si les personnes concernées estiment, après nous avoir contactés, que leurs droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation à la CNIL.

Fait en deux exemplaires à Bourg-Lès-Valence, le

**La Présidente du Centre de Gestion de la
Fonction Publique de la Drôme**

Le Maire/Président

Eliane GUILLON

Convention inter Centres de Gestion

Gestion commune de la fonction de référent déontologue élu

Entre

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme (cdg26), représenté par sa Présidente, agissant en vertu de la délibération n° 2020-38 du Conseil d'administration en date du 14 décembre 2020

Et

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69), représenté par son Président, agissant en vertu de la délibération n°2023-21 du Conseil d'administration en date du 3 avril 2023.

Il est préalablement exposé :

L'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales permet à tout élu local de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Un décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 a été publié pour mettre en œuvre ce nouveau droit.

Il impose, à partir du 1^{er} juin 2023, à toute collectivité territoriale, tout groupement de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts de désigner un référent déontologue par délibération.

Le cdg69 a répondu favorablement à la demande des collectivités et établissements publics de son ressort de créer la mission de référent déontologue pour les élus et a désigné son référent déontologue pour les agents pour exercer cette fonction.

Le cdg26 et le cdg69 gérant déjà en commun la fonction de référent déontologue et laïcité pour les agents, il est opportun que le référent déontologue pour les élus soit également géré en commun.

Cette mutualisation imposera au cdg26 de désigner comme référent déontologue élu pour son territoire le même que celui du cdg69 et de le proposer aux collectivités et établissements de son ressort qui souhaiteraient en bénéficier.

La présente convention fixe les modalités de cette gestion commune.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.1111-1-1,

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue élu,

Considérant que le cdg26 et le cdg69 gèrent en commun la fonction de référent déontologue pour les agents et considérant l'intérêt de mutualiser la fonction de référent déontologue pour les élus,

Article 1 : Objet

Le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon et le Centre de gestion de la Drôme décident de gérer en commun la fonction de référent déontologue pour le compte des élus membres des organes délibérants des collectivités et établissements de leur territoire.

Article 2 : Modalités de gestion de la fonction de référent déontologue élu

Le cdg69 est chargé de la gestion administrative, technique et financière de la fonction de référent déontologue élu.

Le cdg69 définit et organise les missions du référent déontologue élu. Il lui fournit les moyens matériels (informatique, téléphonie, bureaux) pour mener à bien ces missions.

Le cdg69 rémunère directement le référent déontologue élu et demeure son seul interlocuteur.

En contrepartie de cette gestion, le cdg26 rembourse au cdg69 la part des dépenses imputables à la fonction de référent déontologue élu exercée pour le compte des élus des collectivités et établissements de la Drôme dans les conditions fixées à l'article 4.

Article 3 : Obligations des parties

Le cdg26 devra désigner le référent déontologue élu du cdg69 pour assurer cette fonction pour les collectivités et établissements de son ressort qui souhaiteraient bénéficier de cette mission.

Le cdg26 informe les collectivités et établissements de son département des coordonnées du référent déontologue élu. Il transmet au cdg69 une liste des collectivités dont les élus seront autorisés à consulter le référent déontologue élu.

Il informe le cdg69 de toutes difficultés rencontrées par les élus des collectivités et établissements de son territoire dans le cadre de la saisine du référent déontologue élu.

Le cdg69 établit un bilan annuel retraçant l'activité du référent déontologue pour les élus relevant des collectivités et établissements de la Drôme. Ce bilan se compose :

- d'un rapport anonymisé ne comprenant aucun élément permettant l'identification des élus mais permettant de faire ressortir le type de saisine et les orientations définies par le référent déontologue en matière de conseil ;
- d'un bilan purement quantitatif (nombre de saisines).

Ce bilan est transmis au cdg26.

Article 4 : Conditions financières de la gestion en commun de la fonction de référent élu

Le cdg69 rémunère son référent déontologue élu à raison de 80 euros par dossier traité.

En fin d'année, le cdg69 arrête le nombre de saisines totales du référent déontologue élu et établit le coût annuel de cette fonction comme suit :

Coût du total des dossiers soumis par les élus + 20% de ce montant au titre des frais de fonctionnement

Ce coût annuel sera rapporté au nombre total de dossiers instruits sur l'année par le référent déontologue élu du cdg69, afin de déterminer les sommes à facturer au cdg26.

Le cdg26 rembourse le cdg69 au prorata du nombre de saisine provenant des élus des collectivités et établissements de son territoire.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Elle est renouvelable pour une durée d'un an (soit du 1er janvier au 31 décembre de chaque année) par reconduction tacite et peut être résiliée, avec effet au 31 décembre de l'année en cours, par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un préavis de 3 mois signifié par lettre recommandée en accusé de réception.

À Bourg-Lès-Valence
Le

La Présidente,

Eliane GUILLON

À Sainte Foy-lès-Lyon
Le

Le Président,

Philippe LOCATELLI



Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Passation d'un marché de fourniture de titres restaurants dématérialisés pour les agents territoriaux de la Drôme.

Madame Eliane GUILLON, Présidente du CDG26, expose que dans la continuité des offres relatives à la couverture santé & prévoyance, le CDG 26 souhaite accompagner les collectivités et établissements publics drômois qui ont la volonté de développer des prestations sociales en faveur de leurs agents.

Cette nouvelle prestation fait partie des leviers permettant de fidéliser et d'attirer de nouveaux collaborateurs dans un contexte d'écrasement des grilles indiciaires. Il faut rappeler qu'un jeune agent administratif ou technique percevra le même traitement indiciaire pendant 15 ans.

Le CDG 26, souhaitant faciliter les procédures administratives pour les collectivités souhaitant disposer de cette prestation, va lancer un appel d'offres auprès des fournisseurs de titres restaurant.

Pour compenser en partie les coûts liés à la réalisation de l'appel d'offre et au suivi du marché, des frais de dossier à l'adhésion au marché des titres restaurant sont proposés.

Chaque collectivité ou établissement qui souhaitera se rattacher au marché titres restaurant lancé par le CDG devra s'acquitter de frais de dossier d'un montant unique de 75€ valable pour toute la durée du marché soit 3 ans.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le montant des frais de dossier de 75€ pour adhérer au marché des titres restaurant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Vacations des intervenants formation pour le CDG26

Madame Eliane GUILLON, Présidente du CDG26, rappelle que le CDG26 a obtenu la reconnaissance d'organisme de formation afin de compléter les besoins de formation des personnels territoriaux qui ne seraient pas pourvu en qualité ou en quantité par le CNFPT.

La formation des secrétaires de mairie ou des membres du comité social territorial en sont les derniers exemples.

Face aux sollicitations très nombreuses et spécifiques, il peut arriver que le CDG26 ait besoin d'intervenants dans un domaine spécialisé comme la santé et la sécurité au travail, l'état civil ou les marchés publics.

Les intervenants sont sélectionnés sur la base de leurs compétences techniques mais également de leurs compétences pédagogiques.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le principe d'une vacation, allouée aux intervenants extérieurs animant les formations du CDG26 ;
- VALIDE le tarif de ladite vacation à 300 € brut pour une journée de 6 h00 ; soit un tarif horaire de 50 € brut ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document en lien avec la présente délibération
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.

Nombre de membres en exercice : 27/28
Nombre de membres présents : 10
Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 10
Nombre de membres absents : 7

L'an deux mil vingt-trois le dix-neuf juin à onze heures, le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Drôme, régulièrement convoqué, s'est réuni à Bourg-lès-Valence sous la Présidence de Madame Eliane GUILLON.

MEMBRES PRESENTS :

Mme GUILLON, M. ARNAUD, Mme ARNAVON, M. BAUDOUIN, Mme BROT, M. HOURDOU, M. LAPLANCHE-SERVIGNE, M. MAINFROY, Mme PEROT, Mme PROT

MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. ANGELI ayant donné pouvoir à Mme BROT
M. AUGUSTE ayant donné pouvoir à Mme PEROT
Mme BERNARD ayant donné pouvoir à M. ARNAUD
M. BESNIER ayant donné pouvoir à M. BAUDOUIN
Mme BOUIT ayant donné pouvoir à Mme GUILLON
Mme BROSSSE ayant donné pouvoir à M. MAINFROY
Mme CHAZAL ayant donné pouvoir à Mme ARNAVON
Mme DEFRANCE ayant donné pouvoir à Mme PROT
M. GARIN ayant donné pouvoir à M. LAPLANCHE-SERVIGNE
Mme VEISSEIX ayant donné pouvoir à M. HOURDOU

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES :

M. DESPLANQUES, M. LADEGAILLERIE, M. ORIOL, M. PROVOST, Mme PUGEAT, Mme SAVIN, M. TEUFERT
1 représentant de collectivité non affiliée non désigné à ce jour

SECRETARE DE SEANCE : madame Marie-Christine PROT

OBJET : Création de la mission Rapport Social Unique (RSU) externalisé pour les adhérents au service paie à façon

Madame Eliane GUILLON, Présidente du CDG26, rappelle que toutes les collectivités et établissements ont l'obligation d'établir annuellement leur rapport social unique (L231-1 du CGFP).

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser ou de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Le RSU comprend les données relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (Rapport de situation comparée).

Les données à partir desquelles est élaboré le rapport social unique sont renseignées dans une base de données sociales et les centres de gestion rendent accessibles aux collectivités et établissements un portail numérique dédié au recueil des données sociales de la fonction publique territoriale.

Dans la pratique, ce recueil de données peut s'avérer complexe et chronophage notamment pour les collectivités avec de faible effectif. Aussi, toujours dans l'objectif de permettre aux collectivités de mobiliser leurs ressources internes là où elles auront le plus de valeur ajoutée, le CDG26 propose une prestation de réalisation intégrale du RSU des collectivités adhérentes au service PAF.

Le tarif de cette prestation serait de 300€/jour, tout comme la prestation d'audit RH.

Le conseil d'administration,

Après avoir entendu l'exposé de madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE le principe de création de cette nouvelle prestation de réalisation du RSU pour les collectivités adhérentes au service PAF,
- VALIDE le tarif de ladite prestation à 300€/jour ;
- AUTORISE la Présidente à signer tout document en lien avec la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente du Centre de Gestion de la FPT Drôme
Eliane GUILLON
Signature électronique

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois, faire l'objet des voies de recours suivantes :

- recours gracieux,
- recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble.